



Montpellier, le 20.06.2019

**À l'attention de Monsieur Mesquida Kléber  
Président du Conseil Départemental de l'Hérault**

**Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 10 du Titre I du statut général de la Fonction Publique, relatif au droit de grève, les syndicats CFDT Interco 34 et la CGT des Personnels du Conseil Départemental de l'Hérault déposent par la présente un préavis de grève d'une durée de trois mois (du vendredi 28 juin 2019 00h au samedi 28 septembre 2019 00h).

Ce mouvement pourra être reconduit en fonction des circonstances.

Nous vous informons que cet appel concerne l'ensemble des agents du SDAF et du SEM.

Il a pour motif la forte insatisfaction des agents sur les conditions d'exercice de leur mission et de travail. Les revendications de ces agents sont les suivantes

**✚ Pour le SDAF :**

- **La création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve)**
- **La création de 3 postes de conseillers**
- **La distinction des missions recherche et accompagnement/recrutement**

**✚ Pour le SEM :**

- **La création de 2 postes de conseillers**
- **La création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve)**
- **1 poste renfort de conseiller**

Comme le prévoient les textes, nous vous demandons de programmer, dans le délai légal, la négociation préalable et obligatoire à laquelle nous associerons l'ensemble des agents de ces deux équipes.

Veillez croire, Monsieur le Président, à nos respectueuses salutations.

*Pour la CFDT , Christophe Fraisse*

*Pour la CGT, Benjamin Karchen*